DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 18 novembre 2019

_____

NOUVELLE STRATEGIE DU RESEAU MONDIAL UNESCO DES VILLES APPRENANTES - CONTRIBUTION DE LA VILLE AU FINANCEMENT 2019-2021

NOTE DE SYNTHESE

La Ville de Mantes-la-Jolie est la deuxième Ville française à avoir rejoint le Réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes. Sept (7) ans après la création de ce réseau, piloté par l'Institut de l'UNESCO pour les apprentissages tout au long de la vie (UIL : UNESCO Institute for Lifelong Learning), il compte aujourd'hui 170 villes, réparties dans 53 pays membres.

En France, le réseau est en croissance, et compte aujourd'hui quatre (4) villes : Clermont-Ferrand, Evry-Courcouronnes, Montpellier et Mantes-la-Jolie.

La Ville apprenante, est un programme de développement humain, qui place la question de l'éducation et de l'accès aux savoirs sous toutes les formes (formelles, non-formelles et informelles) tout au long de la vie, au cœur des politiques publiques locales. La particularité de ce label UNESCO est donc de valoriser toutes ces formes d'apprentissage, mais également d'en assurer une promotion dans tous les espaces de vie des citoyens, et notamment au sein des familles et des communautés. L'UNESCO appelle par ailleurs à une attention toute particulière pour les populations les plus fragiles (femmes, jeunes vulnérables, migrants, détenus, pauvres, personnes en situation de handicap, personnes âgées, minorités ethniques) grâce aux principes directeurs d'inclusion et d'équité.

La nouvelle stratégie du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes pour la période 2019-2021, a été officiellement présentée et lancée lors de la 4ème conférence internationale des Villes apprenantes, qui s'est déroulée du 1er au 3 octobre 2019 à Medellin (Colombie).

Elle s'appuie sur deux orientations fortes visant à accroître la mobilisation du potentiel des Villes et leurs rôles dans le réseau :

- la création de « *clusters* » (pôles thématiques de travail) pilotés par des Villes,
- la mise en place d'un fonds de financement multi donateurs.

Il s'agit de mettre en place des nouvelles modalités de travail avec les Villes, comme forces motrices du réseau, pour concrétiser la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie dans une logique ascendante. Il s'agit également d'allouer des ressources complémentaires à la mise en œuvre de ces étapes nouvelles. La présente délibération vise donc à formaliser la contribution de la Ville au déploiement de la nouvelle stratégie du Réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes.

1. La création de « *clusters* » (pôles thématiques de travail) pilotés par des Villes

L'UIL a décidé la création de clusters, pôles de travail thématiques, correspondants aux préoccupations majeures des Villes membres du réseau. Chaque cluster est piloté par deux (2) ou trois (3) villes. L'UIL a lancé un appel à candidature aux Villes membres du réseau pour le pilotage des clusters thématiques. Après étude des candidatures, la Ville de Mantes-la-Jolie a été retenue, comme pilote du cluster, travaillant sur les questions d'inclusion et d'équité (52 villes). Ce mandat de deux ans sera assuré en co-pilotage avec les Villes de Melton (Australie) et Wuhan (Chine).

Avec ces pôles de travail, il s'agit de favoriser et d'approfondir, les échanges de bonnes pratiques entre pairs pour mettre en œuvre les politiques les plus efficaces, qui répondent au mieux aux besoins d'apprentissages des citoyens. Pour ce faire, sept (7) clusters travailleront chacun sur une des problématiques identifiées par les Villes membres et jugées comme étant prioritaires :

- éducation au développement durable (60 Villes) piloté par Hambourg (Allemagne) & Shangai (Chine),
- éducation à la citoyenneté mondiale (36 Villes) piloté par Larissa (Grèce) - & Yeosu (Corée),
- planification, gestion et évaluation des politiques éducatives (45 Villes) piloté par Goyang (Corée) & Huejotzingo - (Mexique),
- santé et bien-être (29 Villes) piloté par Cork (Irlande) & Osan (Corée),
- alphabétisation (29 Villes) piloté par Villa Maria (Argentine) & Santiago (Mexique),
- entrepreneuriat (34 Villes) piloté par Chengdu (Chine) & Limerick (Irlande),
- inclusion et équité (52 Villes) piloté par Mantes-la-Jolie (France), Melton (Australie) et Wuhan (Chine).

L'objectif de ces clusters est de permettre une mise en réseau beaucoup plus forte, entre acteurs locaux, pour dégager collectivement les meilleures pratiques, en matière de mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie, de suivi et d'évaluation de la démarche de Ville apprenante.

Pour ce faire, des temps de travail réguliers entre les Villes membres seront organisés, dans le cadre de ces clusters. La nouveauté étant qu'auparavant seules les conférences internationales (qui se déroulent tous les deux (2) ans) ou les coopérations bilatérales, permettaient aux Villes de se rencontrer et d'échanger des bonnes pratiques. Une restitution des travaux de chaque cluster est par ailleurs prévue lors de la 5ème conférence internationale des Villes apprenantes en 2021.

2. La mise en place d'un fonds de financement multi-donateurs pour soutenir les nouvelles activités du réseau

Le réseau mondial UNESCO des villes apprenantes a d'ores et déjà obtenu des résultats importants au cours des dernières années. Il souhaite aujourd'hui accroître son efficacité grâce à un fonds dédié. Le fonds est ouvert à tous les contributeurs : Villes membres du Réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes, Etats membres et Partenaires privés.

Il vise à atteindre un montant d'un (1) million de dollars (US) pour le mandat 2019-2021. La création de cette modalité de financement vise à appuyer les nouvelles activités du réseau, permises par la création des clusters.

Ces activités recouvrent principalement quatre champs :

- les échanges de politiques et de pratiques,
- le renforcement des capacités des Villes apprenantes, à développer des politiques locales innovantes, notamment par des formations,
- la production et le partage de savoirs pour accélérer la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie,
- la communication au sein du réseau mais aussi, à l'externe, pour améliorer la visibilité des activités des Villes apprenantes.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la contribution de la Ville à hauteur de 1 700 euros au financement, au titre de l'année 2019, de la nouvelle stratégie du Réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes.

DELIBERATION

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mars 2019, « Villes apprenantes UNESCO - approbation du cadre de coopération »,

Considérant l'adhésion de Mantes-la-Jolie au sein du Réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes en janvier 2017,

Considérant le renouvèlement du label UNESCO octroyé à la Ville suite à la soumission à L'UIL de son rapport d'avancement biennal en mars 2019,

Considérant la désignation par l'Institut de l'UNESCO pour les apprentissages tout au long de la vie (UIL) de la Ville comme pilote du cluster travaillant sur l'inclusion et l'équité pour un mandat de deux (2) ans (2019-2021),

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- de contribuer à hauteur de 1 700 euros au titre de la contribution de la Ville au financement 2019 de la nouvelle stratégie du Réseau mondial UNESCO des Villes apprenantes et d'autoriser le Maire à signer en conséquence tout document afférent.

Le Maire

Raphaël COGNET